

Première Partie

Les circulaires de la Banque du Liban

Chapitre 1

Liste des circulaires de la Banque du Liban émises entre le 1/1/2015 et le 31/12/2016

1- Les circulaires principales

Circulaire principale n°134

Adressée : aux banques et aux institutions financières.

Objet : Décision principale n°11947 du 12/2/2015, concernant les principes des opérations bancaires et financières avec les clients

Circulaire principale n°135

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision principale n°12116 du 26/10/2015 relative à la restructuration des créances bancaires ou dettes des clients.

Circulaire principale n°136

Adressée : aux banques, aux institutions financières et à toutes les institutions soumises à l'autorisation et au contrôle de la BDL

Objet : Décision principale n°12147 du 26/10/2015 visant à appliquer la recommandation n°6 du GAFI relative aux résolutions du conseil de sécurité n°1267 (1999) et n°1988 (2011) et n°1989 (2011) ainsi que les résolutions ultérieures dans ce domaine.

Circulaire principale n°137

Adressée : aux banques, aux institutions financières et à toutes les institutions soumises à l'autorisation et au contrôle de la BDL

Objet : Décision principale n°12253 du 3/5/2016 précisant les modalités d'application de la loi américaine du 18/12/2015 avec ses règlements d'application visant à empêcher le Hezbollah d'accéder aux institutions financières étrangères et autres institutions.

Circulaire principale n°138

Adressée : aux banques, aux institutions financières

Objet : Décision principale n°12309 du 5/8/2016, relative à l'échange d'informations fiscales couvertes par le secret bancaire, en application des normes internationales.

2- Les circulaires intermédiaires

Circulaire intermédiaire n°385

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux établissements qui effectuent des opérations financières et bancaires par les moyens électroniques.

Objet : Décision intermédiaire n°11937 du 26/1/2015 visant à amender la décision principale n°7548 du 30/3/2000 (les opérations financières et bancaires par les moyens électroniques), objet de la circulaire principale n°69.

Circulaire intermédiaire n°386

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°11961 du 7/3/2015 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n° 387

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°11962 du 7/3/2015 visant à amender la décision principale n°7835 du 2/6/2001 (la réserve obligatoire) objet de la circulaire principale n°84.

Circulaire intermédiaire n° 388

Adressée : aux banques, aux institutions financières, et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n° 11988 du 2/5/2015 visant à amender le règlement de la Centrale des risques bancaires qui est joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000, objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n°389

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12001 du 22/5/2015 visant à amender la décision principale n°5803 du 16/2/1995 relative aux taux d'intérêt et au volume des crédits interbancaires, objet de la circulaire principale n°18.

Circulaire intermédiaire n°390

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux institutions et sociétés émettrices de cartes de crédit, de débit et de paiement

Objet : Décision intermédiaire n°12011 du 15/6/2015 visant à amender la décision principale n°7299 du 10/6/1999 (Les distributeurs automatiques de billets et les cartes de crédit et de débit et de paiement) jointe à la circulaire principale n°63.

Circulaire intermédiaire n° 391

Adressée : aux banques, aux institutions financières, aux sociétés de change et aux sociétés de courtage financier et à tous les déposants de la BDL.

Objet : Décision intermédiaire n°12012 du 15/6/2015 visant à amender la décision principale n°6908 du 26/2/1998 (Les méthodes de dépôt et retrait de montants en numéraire auprès de la Banque du Liban et de tirage de chèques sur les comptes ouverts auprès d'elle), objet de la circulaire principale n°40.

Circulaire intermédiaire n° 392

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12013 du 15/6/2015 visant à amender la décision

principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n°393

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux établissements qui effectuent des opérations financières et bancaires par les moyens électroniques.

Objet : Décision intermédiaire n°12018 du 30/6/2015 visant à amender la décision principale n°7548 du 30/3/2000 (les opérations financières et bancaires par les moyens électroniques), objet de la circulaire principale n°69.

Circulaire intermédiaire n° 394

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12022 du 10/7/2015 visant à amender la décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n° 395

Adressée : aux banques, aux institutions financières, et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n° 12067 du 8/9/2015 visant à amender le règlement de la Centrale des risques bancaires qui est joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000, objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n° 396

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12068 du 8/9/2015 visant à amender la décision principale n°9794 du 14/12/1007 (distribution des principaux portefeuilles de créances), objet de la circulaire principale n°115.

Circulaire intermédiaire n° 397

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12091 du 8/10/2015 visant à amender la décision

principale n°7835 du 2/6/2001 (la réserve obligatoire) objet de la circulaire principale n°84.

Circulaire intermédiaire n° 398

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12092 du 8/10/2015 visant à amender le bordereau Code type des crédits (CTC 01) joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000 relative au règlement de la Centrale des risques bancaires, objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n°399

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12093 du 8/10/2015 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n° 400

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12094 du 8/10/2015 visant à amender la décision principale n°7743 du 2/1/2001 (bonification des intérêts débiteurs des crédits accordés aux secteurs industriel, ou touristique ou agricole), objet de la circulaire principale n°80.

Circulaire intermédiaire n° 401

Adressée : aux banques, aux institutions financières, aux sociétés de change et à tous les déposants de la BDL.

Objet : Décision intermédiaire n°12107 du 9/10/2015 visant à amender la décision principale n°6908 du 26/2/1998 (Les méthodes de dépôt et retrait de montants en numéraire auprès de la Banque du Liban et de tirage de chèques sur les comptes ouverts auprès d'elle), objet de la circulaire principale n°40.

Circulaire intermédiaire n°402

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux sociétés libanaises et étrangères autorisées d'émettre des cartes de crédit, de débit et de paiement

Objet : Décision intermédiaire n°12108 du 9/10/2015 visant à amender la décision principale n°7299 du 10/6/1999 (Les distributeurs automatiques de billets et les cartes de crédit et de paiement), objet de la circulaire principale n°63.

Circulaire intermédiaire n° 403

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12109 du 9/10/2015 visant à amender la décision principale n°7159 du 10/11/1998 relative à la classification des risques des crédits et qui est jointe à la circulaire principale n°58.

Circulaire intermédiaire n° 404

Adressée : aux banques, aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12110 du 9/10/2015 visant à amender la décision principale n°7858 du 30/6/2001 (les états statistiques), objet de la circulaire principale n°85.

Circulaire intermédiaire n°405

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12114 du 26/10/2015 visant à amender la décision principale n° 9956 du 21/7/2008 (Les conseils d'administration des banques libanaises et les comités issus de ces conseils), objet de la circulaire principale n°118.

Circulaire intermédiaire n° 406

Adressée : aux banques, aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12124 du 9/11/2015 visant à amender la décision principale n°7858 du 30/6/2001 (les états statistiques) et qui est jointe à la circulaire principale n°85.

Circulaire intermédiaire n° 407

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12133 du 20/11/2015 visant à amender la décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n°408

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12134 du 20/11/2015 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n°409

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12164 du 4/1/2016 visant à amender la décision principale n°7835 du 2/6/2001 (la réserve obligatoire), objet de la circulaire principale n°84.

Circulaire intermédiaire n° 410

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12175 du 21/1/2016 visant à amender la décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n° 411

Adressée : aux banques, aux institutions financières, aux bureaux de change et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12194 du 29/2/2016 visant à amender :

-La décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

-Le règlement d'application de l'émission des actions des banques libanaises et leur négociation joint à la décision principale n°7814 du 11/5/2001 objet de la circulaire principale n°82.

-La décision principale n°7136 du 22/10/1998 (Conditions de constitution et d'exercice des institutions financières), objet de la circulaire principale adressée aux institutions financières n°2.

-Le règlement d'application de la loi régissant la profession de changeur, décision principale n°7933 du 27/9/2001 objet de la circulaire principale adressée aux bureaux de change n°3

-La décision principale n°7540 du 4/3/2000 (Conditions de constitution et d'exercice des sociétés de leasing), objet de la circulaire principale adressée aux sociétés de leasing n°1.

Circulaire intermédiaire n° 412

Adressée : aux banques, aux institutions financières, et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12195 du 29/2/2016 visant à amender la décision principale n°7723 du 2/12/2000 (La situation des banques), objet de la circulaire principale n°76.

Circulaire intermédiaire n° 413

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12215 du 21/3/2016 visant à amender la décision principale n°7858 du 30/6/2001 (les états statistiques) et qui est jointe à la circulaire principale n°85.

Circulaire intermédiaire n°414

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12216 du 21/3/2016 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n°415

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux institutions et sociétés émettrices de cartes de crédit, de débit et de paiement

Objet : Décision intermédiaire n°12220 du 24/3/2016 visant à amender la décision principale n°7299 du 10/6/1999 (Les distributeurs automatiques de billets et les cartes de crédit et de débit et de paiement) jointe à la circulaire principale n°63.

Circulaire intermédiaire n°416

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12231 du 6/4/2016 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n°417

Adressée : aux banques, aux institutions financières, et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12232 du 8/4/2016 visant à amender le spécimen« symboles des types de prêts » (CTC 01) joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000 (Règlement de la Centrale des Risques Bancaires), objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n°418

Adressée : aux banques, aux institutions financières et aux institutions et sociétés émettrices de cartes de crédit, de débit et de paiement

Objet : Décision intermédiaire n°12239 du 22/4/2016 visant à amender la décision principale n°7299 du 10/6/1999 (Les distributeurs automatiques de billets et les cartes de crédit et de débit et de paiement) jointe à la circulaire principale n°63.

Circulaire intermédiaire n°419

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12248 du 27/4/2016 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n° 420

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12252 du 3/5/2016 visant à amender la décision principale n°7694 du 18/10/2000 (Constitution de provisions et ratio des fonds propres nets disponibles en livres libanaises), objet de la circulaire principale n°73.

Circulaire intermédiaire n° 421

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12255 du 4/5/2016 visant à amender le règlement de contrôle des opérations financières et bancaires pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui est joint à la décision principale n°7818 du 18/5/2001, objet de la circulaire principale n°83.

Circulaire intermédiaire n°422

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12256 du 4/5/2016 visant à amender la décision principale n°7159 du 10/11/1998 relative à la classification des crédits, objet de la circulaire principale n°58.

Circulaire intermédiaire n°423

Adressée : aux banques, aux institutions financières, et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12258 du 12/5/2016 visant à amender le spécimen« symboles des types de prêts » (CTC 01) joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000 (Règlement de la Centrale des Risques Bancaires), objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n° 424

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12259 du 12/5/2016 visant à amender la décision principale n°7835 du 2/6/2001 (la réserve obligatoire), objet de la circulaire principale n°84.

Circulaire intermédiaire n° 425

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12260 du 12/5/2016 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n° 426

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12277 du 7/6/2016 visant à amender la décision principale n°10185 du 26/6/2009 relative aux techniques d'atténuation des risques de crédit, objet de la circulaire principale n°121.

Circulaire intermédiaire n° 427

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12286 du 21/6/2016 visant à amender la décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n° 428

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12290 du 25/6/2016 visant à amender la décision principale n°7493 du 24/12/1999 (Les opérations financières et les activités sur les marchés financiers), objet de la circulaire principale n°66.

Circulaire intermédiaire n° 429

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12291 du 25/6/2016 visant à amender la décision principale n°7493 du 24/12/1999 (Les opérations financières et les activités sur les marchés financiers), objet de la circulaire principale n°66.

Circulaire intermédiaire n° 430

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12319 du 16/8/2016 visant à amender la décision principale n° 9286 du 9/3/2006 (les qualifications scientifiques, techniques, et éthiques requises pour l'exercice de certaines fonctions dans les deux secteurs bancaire et financier), objet de la circulaire principale n°103.

Circulaire intermédiaire n° 431

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12320 du 16/8/2016 visant à amender la décision principale n° 11323 du 12/1/2013 relative à la constitution d'un Département de la Conformité (Compliance Department), objet de la circulaire principale n°128.

Circulaire intermédiaire n° 432

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12321 du 16/8/2016 visant à amender la décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n°433

Adressée : aux banques

Objet : Décision intermédiaire n°12326 du 25/8/2016 visant à amender :

- La décision principale n°7835 du 2/6/2001 relative à la réserve obligatoire, objet de la circulaire principale n°84.

- Le spécimen « symboles des types de prêts » (CTC 01) joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000 (Règlement de la Centrale des Risques Bancaires), objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n° 434

Adressée: aux banques et aux institutions financières

Objet: Décision intermédiaire n°12327 du 25/8/2016 visant à amender la décision principale n°11947 du 12/2/2015 (Les principes des opérations bancaires et financières avec les clients), objet de la circulaire principale n°134.

Circulaire intermédiaire n° 435

Adressée: aux banques

Objet: Décision intermédiaire n°12328 du 25/8/2016 visant à amender la décision principale n°6939 du 25/3/1998 relative au cadre réglementaire des ratios de solvabilité et de l'adéquation des fonds propres des banques opérantes au Liban, objet de la circulaire principale n°44.

Circulaire intermédiaire n° 436

Adressée: aux banques

Objet: Décision intermédiaire n°12348 du 30/9/2016 visant à amender la décision principale n°6939 du 25/3/1998 relative au cadre réglementaire des ratios de solvabilité et de l'adéquation des fonds propres des banques opérantes au Liban, objet de la circulaire principale n°44.

Circulaire intermédiaire n° 437

Adressée: aux banques et aux institutions financières

Objet: Décision intermédiaire n°12370 du 8/11/2016 visant à amender la décision principale n°7493 du 24/12/1999 (Les opérations financières et les activités sur les marchés financiers), objet de la circulaire principale n°66.

Circulaire intermédiaire n° 438

Adressée: aux banques et aux institutions financières

Objet: Décision intermédiaire n°12371 du 8/11/2016 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n° 439

Adressée: aux banques et aux institutions financières

Objet: Décision intermédiaire n°12372 du 8/11/2016 visant à amender la décision principale n°7776 du 21/2/2001 (opérations de crédit, de placement, de participation et d'association), objet de la circulaire principale n°81.

Circulaire intermédiaire n° 440

Adressée: aux banques et aux institutions financières

Objet: Décision intermédiaire n°12373 du 8/11/2016 visant à amender la décision principale n°7493 du 24/12/1999 (Les opérations financières et les activités sur les marchés financiers), objet de la circulaire principale n°66.

Circulaire intermédiaire n° 441

Adressée: aux banques et aux institutions financières

Objet: Décision intermédiaire n°12374 du 9/11/2016 visant à amender la décision principale n°6988 du 4/6/1998, (les dépôts en devises étrangères constitués à partir d'avances en livres libanaises), objet de la circulaire principale n°46.

Circulaire intermédiaire n°442

Adressée: aux banques

Objet: Décision intermédiaire n°12377 du 12/11/2016 visant à amender la décision principale n°7835 du 2/6/2001 relative à la réserve obligatoire, objet de la circulaire principale n°84.

Circulaire intermédiaire n°443

Adressée: aux banques, aux institutions financières, et aux sociétés de leasing

Objet: Décision intermédiaire n°12378 du

12/11/2016 visant à amender le spécimen « symboles des types de prêts » (CTC 01) joint à la décision principale n°7705 du 26/10/2000 (Règlement de la Centrale des Risques Bancaires), objet de la circulaire principale n°75.

Circulaire intermédiaire n°444

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12379 du 12/11/2016 visant à amender la décision principale n°6116 du 7/3/1996 relative aux facilités que la Banque du Liban peut accorder aux banques et aux institutions financières, objet de la circulaire principale n°23.

Circulaire intermédiaire n° 445

Adressée :aux banques, aux institutions

financières, et aux sociétés de leasing

Objet : Décision intermédiaire n°12380 du 12/11/2016 visant à amender la décision principale n°6989 du 4/6/1998 (Les sociétés qui sont actionnaires dans des banques, des institutions financières, des institutions de courtage financier, ou des sociétés de leasing opérant au Liban), objet de la circulaire principale n°47.

Circulaire intermédiaire n° 446

Adressée : aux banques et aux institutions financières

Objet : Décision intermédiaire n°12411 du 30/12/2016 visant à amender la décision principale n°7493 du 24/12/1999 (Les opérations financières et les activités sur les marchés financiers), objet de la circulaire principale n°66.

